

Environmental Funding Programs



Lake Winnipeg Basin Program

Applicant Guide 2024/2025



TABLE OF CONTENTS

1. Eligible Projects	3
2. Activities NOT Eligible for Funding	4
3. Eligible Applicants	5
4. Eligible Costs	5
5. Funding Details	6
6. Matching Requirements	6
7. Performance Indicators	6
8. Application Process	6
9. Grants and Contributions Enterprise Management System (GCEMS)	7
GCEMS Applicant User Guide	7
Project Work plan	7
10. Selection Process	8
11. Notification and Reporting Requirements	8

Lake Winnipeg Basin Program

As part of the Federal Freshwater Action Plan, investments through Freshwater Ecosystem Initiatives will support actions that address regional freshwater challenges and priorities. The Lake Winnipeg Basin Program (LWBP) provides financial support for eligible partner-led projects that will improve the water quality and ecological health of Lake Winnipeg and its basin.

Funding is available to support outcome-focused actions that address program priorities:

- Nutrient Reduction
- Collaborative Governance
- Indigenous Engagement

1. Eligible Projects

The Lake Winnipeg Basin Program will fund projects, implemented by domestic partners within the Canadian portion of the Lake Winnipeg Basin, that address at least one of the following three program priorities:

Nutrient Reduction: Projects in the Lake Winnipeg Basin, in key geographic areas, that reduce phosphorus loading and increase public knowledge and engagement on water quality protection.

ECCC may fund the following types of projects:

- Implementation of beneficial management practices (BMPs), known to reduce phosphorus loading in targeted geographic areas,
- Development, testing and/or demonstration of innovative tools, technologies and techniques to reduce phosphorus;
- Community-Based Monitoring programs which supplement existing water quality monitoring data;
- Traditional Knowledge to address water quality and nutrient loading issues within the Lake Winnipeg Basin;
- Research to improve nutrient management practices and/or the effectiveness of BMPs in sub-watersheds;
- Training, outreach and/or education to support the implementation of nutrient reducing actions.

Priority will be given to projects:

- Located within a priority watershed or a Lake Winnipeg sub-basin known to be a significant source of nutrient loading to Lake Winnipeg (eg. Red River Basin);
- Targeting nutrient hot spots that have been identified through watershed plans or other planning tools (eg. decision support tools or scientific modelling); and/or
- That implement the following BMPs that mitigate nutrient loading to water bodies:
 - Water retention structures (eg. ponds, reservoirs, edge of field installations)
 - Wetland restoration and/or conservation
 - Managed vegetated buffers
 - Wastewater and feedlot run-off capture and treatment
 - Relocating livestock confinement areas away from surface water bodies

Collaborative Governance: Projects that encourage and strengthen collaborative efforts and decision making to improve water quality and reduce nutrient loading throughout the Lake Winnipeg Basin.

ECCC may fund projects that:

- Develop tools, approaches and activities that strengthen collaboration and decision making;
- Facilitate knowledge sharing and collaborative efforts among multiple organizations to support the development and implementation of strategies and activities that advance nutrient reducing actions in the Lake Winnipeg Basin;
- Increase capacity to engage effectively in water quality management activities, assess results and progress, as well as undertake activities related to networking, sharing of information and outreach;
- Support or enable multi-stakeholder processes that develop or implement consultative decision making, adaptive management frameworks, or similar, related to sustainable development of priority ecosystems.

Indigenous Engagement: Projects that enhance opportunities, capacity and the engagement of Indigenous governments, organizations and communities on Lake Winnipeg Basin freshwater and nutrient loading issues.

ECCC may fund projects that:

- Enhance engagement and provide capacity building opportunities for Indigenous governments, organizations and communities affected by Lake Winnipeg water quality;
- Increase Indigenous representation on boards, committees and organizations to foster relationship building and identify opportunities for collaboration on Lake Winnipeg Basin nutrient management issues;
- Facilitate opportunities for Indigenous and non-Indigenous leaders and organizations to build relationships, carry out initial and necessary groundwork, as well as work collaboratively on identifying common priorities and partnerships related to water quality in the Lake Winnipeg Basin.

2. Activities NOT Eligible for Funding

- Activities that are focused solely on water quantity issues;
- Activities designed only to beautify an area;
- The purchase or construction of municipal infrastructure such as buildings, roads, and bridges;
- The purchase of land;
- Activities required by law and/or mandated by a level of government;
- Capital or operating costs of municipal infrastructure projects (e.g. sewers, sewage treatment plants, storm water ponds);
- Activities implemented and completed before a contribution agreement was signed; and
- Activities implemented outside of Canada.

Please note this is not a complete list. If you are unsure about the eligibility of your project, please contact program staff for clarification.

3. Eligible Applicants

- Domestic not-for-profit organizations such as professional associations, non-governmental organizations and groups, charitable and volunteer organizations;
- Domestic Indigenous governments, organizations, boards, commissions, communities, associations and authorities;
- Domestic research, academic, and educational institutions;
- Canadian individuals;
- Domestic for-profit organizations such as small businesses with less than 500 employees, companies, corporations, industry associations, and agricultural organizations;
- Local organizations such as community associations and groups, seniors' and youth groups, and service clubs;
- Municipal governments and local governments;
- Regional conservation districts and/or watershed authorities.

4. Eligible Costs

- Human Resource costs, including salaries and benefits;
- Management and professional service costs such as accounting, monitoring, communications, official language translation, audit and legal fees;
- Hospitality, travel and venues/conference expenses that are attributed directly to carrying out the project (*in accordance with the [Treasury Board Secretariat's Directives on Travel, Hospitality, Conference and Event Expenditures](#)*)
 - Hospitality expenditures can include costs related to indigenous ceremonial offerings to be utilized or consumed during meetings or ceremonies such as traditional medicines, cultural foods, tea and sacred plants;
- Costs associated with an Indigenous participation or ceremony;
- Monetary Honoraria offered to Indigenous Elders and/or Knowledge Keepers related to specific participation activities which may include but not be limited to translation and interpretative costs, leading a traditional opening/closing ceremony and/or prayer, the sharing of traditional knowledge and protocols, (including spiritual advice to individuals), and demonstrating traditional art and other practices;
- Materials and supplies;
- Printing, production and distribution costs;
- Equipment and capital assets purchase (less than \$10,000) or rental;
- Vehicle rental and operation costs;
- Contractors required to perform activities related to the project;
- Costs associated with land securement (e.g. leases, easements, covenants or servitudes)
- A reasonable share (15% or less) of overhead and/or administrative costs directly attributed to project delivery; and
- Any GST/HST that is not reimbursable by Canada Revenue Agency and any PST not reimbursable by the Provincial Government.

The following costs are ineligible:

- Expenditures related to lobbyist fees;
- Equipment and capital assets purchase or rental for for-profit recipients;
- Costs associated with land securement for for-profit recipients.

Please note these are not complete lists. If you are unsure about eligible costs, please contact program staff for clarification.

5. Funding Details

- Funding is available between April 1, 2024 and March 31, 2026;
- Projects can be single or multi-year in nature;
- The LWBP will **not** fund 100% of project expenses (please note matching requirements below); and
- Projects that are not funded can be re-submitted in a future call.

6. Matching Requirements

The LWBP will provide up to one-third of the total project costs, however, in some cases up to two-thirds of total project costs may be funded. Priority will be given to projects with multiple funding sources and collaborative partnerships. In cases where other federal programs are providing financial support for the project, the total federal contribution must **not exceed two thirds** of the total cost of the project.

Potential sources of matching funds (cash and in-kind) and how collaborations are to be undertaken (e.g. contributions by the applicant, landowners or others involved in the project, use of equipment, expertise etc.) must be clearly outlined and described in the Project Budget.

7. Performance Indicators

Applicants will be asked to identify the performance indicators that apply to their project and provide the expected goal for each. At least one performance indicator must be identified to be eligible for funding. The list of performance indicators for the LWBP are:

- Amount of phosphorus reduced/diverted
- Wetlands / aquatic habitat created, conserved or restored
- Stream/lake bank protected or stabilized
- Erosion control structures installed
- Surface water run-off retained on land(e.g. retention ponds, small dams, edge-of-field retention)
- Wastewater treatment pilot technology / processes implemented / improved
- Livestock restricted from surface waters
- Community/Landscape-based monitoring and Citizen Science Activities
- Knowledge Transfer and Sharing
- Outreach / Communications / Training
- Collaborative Opportunities (e.g. partnerships established)
- Reports / papers compiled and published

8. Application Process

Applicants must submit their project proposal using the Grants and Contributions Enterprise Management System (GCEMS), ECCC's online application system.

9. Grants and Contributions Enterprise Management System (GCEMS)

GCEMS Applicant User Guide: The GCEMS Applicant User Guide contains step-by-step instructions on how to apply for funding, including information on how to create, edit and submit project proposals.

Please contact
sgesc-gcems-sgesc-gcems@ec.gc.ca
for technical assistance when using GCEMS.

Project Work Plan: In GCEMS, applicants will be asked to provide information related to project work plan activities, descriptions, results, timeframe and budget. Please enter “Other” under “Activity Category” when completing the Work Plan Template online. Please see the example below.

Work Plan Template					
Activity Category	Description	Expected Results	Start Date	End Date	% of Budget
Other	Site Assessment	Sites will be assessed to determine best location(s); site(s) will be selected	June 2024	June 2024	10%
Other	Construction – retention pond	1 acre of water will be retained	July 2024	August 2024	35%
Other	Construction - exclusion fencing	Exclusion fencing installed for 100 livestock	July 2024	August 2024	35%
Other	Evaluation - water quality sampling	Pre and post project water quality samples will be taken, in consultation with technical advisors from the province; 5 samples taken 4 times throughout the year	June 2024	Nov 2024	10%
Other	Consultation	Consultation with landowners	June 2024	March 2025	5%
Other	Communication - dissemination of results	Distribution of final report to stakeholders; information presented at conference / event Publication printed in both Official Languages	March 2025	March 2025	5%
TOTAL					100%

10. Selection Process

Each project proposal will go through a three-stage review process: 1) administrative screening by program staff to confirm eligibility; 2) technical review by subject-matter experts to confirm project feasibility; and 3) final review of project outcomes against program priorities.

Eligible projects will be evaluated on the quality and completeness of your proposal, and assessed against, but not limited to, the following criteria:

Results:

- Project addresses at least one of the three priorities for the Lake Winnipeg Basin Program;
- Value for dollars invested;

Uptake and Engagement:

- Strong collaboration between project partners;
- Opportunities for technology and/or knowledge transfer to other parts of the Lake Winnipeg Basin and across watersheds;
- Potential for co-benefits of project implementation;

Achievability / Likelihood of Success:

- Clarity and scope of objectives;
- Technical feasibility;
- Ability to demonstrate direct and measurable environmental benefits (e.g. expected phosphorus reduction);
- Evaluation and performance measures (clearly stated, measurable and attainable);
- Likelihood of activities/benefits continuing after funding ends;

Contributions from other Sources:

- Amount of leveraged funding;
- Number of other organizations providing financial or in-kind support; and
- Other funding sources are confirmed.

11. Notification and Reporting Requirements

All applicants (both successful and unsuccessful) will be notified in writing. If your project proposal submission is approved, you will be contacted to negotiate a Contribution Agreement, which outlines the terms and conditions of funding. Federal MPs and/or their team may be advised about the approval of a project and be provided with information provided in the project application including applicant's name, project title, project description, project location, funding amounts and contact information.

Funding is conditional on the successful negotiation of a Contribution Agreement between the applicant and ECCC. We work towards completing this process within 40 working days. Please note that this 40 working day standard is a shared responsibility and largely depends on the submission of all required documentation to ECCC in a diligent and timely fashion.

Each Contribution Agreement must include written confirmation of all funding sources, a summary of project design, delivery, progress evaluations and anticipated results, as well as a budget forecast. All of these components must be accurately completed before the agreement can be signed.

All approved recipients are required to submit reports to ECCC throughout the duration of the project as outlined in the Contribution Agreement. Payments are based on reporting and cannot be made until a report has been submitted, reviewed and approved by an ECCC project officer.

Once a project has finished, a final report is required. The final payment will not be provided (minimum 10% holdback) until a final report has been submitted, reviewed and approved by ECCC.

Please contact us if you have any questions

via email: LW.Info@ec.gc.ca

via mail:

Lake Winnipeg Basin Program
Environment and Climate Change Canada
Canada Water Agency Branch
510 -234 Donald Street
Winnipeg, Manitoba R3C 1M8

www.canada.ca/lake-winnipeg-protection



Programmes de **financement**
pour **l'environnement**

Programme du bassin du lac Winnipeg

Guide du demandeur
2024- 2025



TABLE DES MATIÈRES

1.	Projets admissibles	3
2.	Activités NON admissibles au financement	4
3.	Demandeurs admissibles	5
4.	Dépenses admissibles	5
5.	Précisions sur le financement	6
6.	Exigences s'appliquant au financement de contrepartie	6
7.	Indicateurs de rendement	6
8.	Processus de demande	6
9.	Système de gestion d'entreprise des subventions et contributions (SGESC)	7
	Guide du demandeur SGESC	7
	Plan de travail du projet	7
10.	Processus de sélection	8
11.	Exigences concernant les avis et les rapports écrits	8

Programme du bassin du lac Winnipeg

Dans le cadre du Plan d'action fédéral pour l'eau douce, des investissements dans des initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce soutiendront des mesures qui répondent aux défis et aux priorités régionaux en matière d'eau douce. Le Programme du bassin du lac Winnipeg (PBLW) offre un soutien financier aux projets admissibles dirigés par des partenaires qui amélioreront la qualité de l'eau et la santé écologique du lac Winnipeg et de son bassin.

Un financement est disponible soutenir des actions axées sur les résultats qui répondent aux priorités du programme:

- Réduction des nutriments
- Gouvernance collaborative
- Participation des Autochtones

1. Projets admissibles

Le Programme du bassin du lac Winnipeg financera des projets, mis en œuvre par des entités domestiques et dans la partie canadienne du bassin du lac Winnipeg, qui répondent à au moins une des trois priorités de programme suivantes :

Réduction des nutriments : Des projets dans le bassin du lac Winnipeg, dans des régions géographiques clés, qui réduisent la charge de phosphore et qui accroissent la connaissance et l'engagement du public sur la protection de la qualité de l'eau.

ECCC peut financer les types de projets suivants :

- La mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfique (PGB) bien connues pour réduire la charge en nutriments dans les régions géographiques ciblées ainsi que la surveillance et la collecte de données pour en évaluer l'efficacité;
- Développement, test et/ou démonstration d'outils, de technologies et de techniques innovants visant à réduire le phosphore;
- Des programmes communautaires de surveillance qui complètent les données existantes de surveillance de la qualité de l'eau;
- Connaissances traditionnelles pour résoudre les problèmes de qualité de l'eau et de charge en éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg;
- Des recherches pour améliorer les pratiques de gestion des nutriments ainsi que l'efficacité des PGB dans les sous-bassins hydrologiques;
- La formation, la sensibilisation ou l'éducation pour appuyer la mise en œuvre de mesures relatives à la réduction des nutriments.

La priorité sera accordée aux projets:

- Situés dans un bassin hydrologique prioritaire ou dans un sous-bassin du lac Winnipeg connu comme étant une source importante de charge en nutriments dans le lac Winnipeg (par ex. le bassin de la rivière Rouge);
- Ciblant les secteurs vulnérables à une trop grande concentration en nutriments qui ont été relevés sur les plans de bassins hydrologiques ou d'autres outils de planification (par ex. l'outil d'aide à la décision ou la modélisation scientifique); et/ou
- Qui mettent en œuvre les PGB suivantes qui atténuent la charge en élément nutritifs dans les plans d'eau :
 - Structures de rétention d'eau (par ex. Étangs, réservoirs, installations en bordure de champ)
 - Restauration et/ou conservation des zones humides
 - Zones tampons végétalisées gérées
 - Captage et traitement des eaux usées et des parcs d'engraissement
 - Déplacement des zones de confinement du bétail loin des masses d'eau de surface.

Gouvernance collaborative : Des projets qui encouragent et renforcent les efforts de collaboration et la prise de décisions pour améliorer la qualité de l'eau et réduire la charge en éléments nutritifs dans l'ensemble du bassin du lac Winnipeg.

ECCC peut financer des projets qui :

- Développe des outils, des approches et des activités favorisant la collaboration et la prise de décisions;
- Facilite le partage des connaissances et les efforts de collaboration entre plusieurs organisations pour soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'activités qui font avancer les actions de réduction des éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg;
- Accroître la capacité à participer efficacement à la gestion de la qualité de l'eau, et à évaluer les résultats et les progrès, à entreprendre des activités liées au réseautage, à l'échange de renseignements et à l'extension des services;
- Appui ou habilite les processus de plusieurs intervenants qui élaborent ou qui mettent en œuvre la prise de décisions consultatives, les cadres de gestion adaptatifs ou semblables, qui ont trait au développement durable d'écosystèmes prioritaires.

Participation des Autochtones : Des projets qui améliorent les possibilités, la capacité et la participation des gouvernements, des organisations et des collectivités Autochtones sur les problèmes de qualité de l'eau douce et de la charge d'éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg.

ECCC peut financer des projets qui :

- Favorise la participation et offrant des occasions de renforcer la capacité des gouvernements, des organisations et des communautés autochtones touchées par la qualité de l'eau du bassin du lac Winnipeg;
- Accroître la représentation des Autochtones dans les conseils, les comités et les organisations afin de renforcer les relations et rechercher les occasions de collaboration pour régler les problèmes de gestion des nutriments dans le bassin du lac Winnipeg;
- Favorise les occasions pour les dirigeants et les organisations autochtones et des non-autochtones de créer des liens, de procéder aux travaux préparatoires requis, ainsi que de travailler en collaboration pour établir les priorités communes et établir des partenariats pour résoudre le problème de qualité de l'eau du bassin du lac Winnipeg.

2. Activités NON admissibles au financement

- Les activités qui portent uniquement sur les problématiques de quantité d'eau ;
- Les activités qui visent uniquement l'embellissement d'un secteur ;
- L'acquisition ou la construction d'infrastructures municipales (par ex. immeubles, routes et ponts) ;
- L'acquisition de terrains ;
- Les activités exigées par la loi ou un autre ordre de gouvernement ;
- Les coûts en capital ou les coûts d'exploitation de projets d'infrastructures municipales (par ex. égouts, usines de traitement des eaux usées, bassins d'eaux pluviales) ;
- Les activités réalisées ou achevées avant la signature d'un accord de contribution ;
- Les activités réalisées à l'extérieur du Canada.

Veillez prendre note que cette liste n'est pas exhaustive. Si vous avez des questions sur l'admissibilité de votre projet, veuillez contacter le personnel du programme pour obtenir des précisions.

3. Demandeurs admissibles

- Les organismes nationaux sans but lucratif, tels que les organismes de bienfaisance et de bénévolat, les associations professionnelles et les organismes non gouvernementaux ;
- Les gouvernements, les organismes, les personnes, les conseils, les commissions, les collectivités, les associations et les autorités autochtones nationales ;
- Les institutions nationales académiques, de recherche et d'enseignement ;
- Des personnes canadiennes ;
- Les organismes nationaux à but lucratif, tels que les petites entreprises avec moins de 500 employés, les entreprises, les sociétés et les associations de l'industrie et les organismes d'agriculture ;
- Les organismes locaux tels que les associations et les groupes communautaires, les groupes des aînés et des jeunes et les clubs de service ;
- Les gouvernements municipaux et gouvernements locaux ;
- Les autorités et districts de conservation régionaux.

4. Dépenses admissibles

- Les coûts associés aux ressources humaines, y compris les salaires et les prestations ;
- Les coûts associés à la gestion et aux services professionnels, tels que la comptabilité, la surveillance, les communications, la traduction dans les langues officielles, des frais juridiques et de vérification ;
- Les dépenses, qui sont attribués directement à la réalisation du projet, d'accueil, de déplacement et liées aux lieux et aux conférences, conformément à la [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) ;
 - les dépenses d'accueil, peuvent comprendre les coûts liés aux offrandes cérémonielles autochtones à utiliser ou à consommer pendant les réunions ou les cérémonies, telles que la médecine traditionnelle, les aliments culturels, le thé et les plantes sacrées ;
- coûts associés à une participation ou à une cérémonie autochtone ;
- honoraires monétaires offerts aux aînés autochtones et/ou aux gardiens du savoir dans le cadre d'activités de participation précises pouvant inclure, sans s'y limiter, les coûts de traduction et d'interprétation, la direction d'une cérémonie et/ou d'une prière traditionnelle d'ouverture/de clôture, l'échange de connaissances et de protocoles traditionnels (y compris les conseils spirituels aux personnes) et la démonstration d'art traditionnel et d'autres pratiques ;
- Les coûts associés aux matériels et aux fournitures ;
- Les coûts d'impression, de production et de distribution ;
- L'achat (moins que 10 000 \$) ou la location d'équipement et d'immobilisations ;
- Les coûts associés à la location et à l'opération des véhicules ;
- Les entrepreneurs sont obligés d'entreprendre des activités liées au projet ;
- Les coûts associés à obtenir de terrain (c.-à-d., les baux, les servitudes ou les covenants) ;
- Part raisonnable (15 % ou moins) des coûts indirects et/ou administratifs qui est directement attribuable à la réalisation du projet ; et
- Toute somme de TPS/TVH qui n'est pas remboursable par l'Agence du revenu du Canada et toute somme de la TVP qui n'est pas remboursable par le gouvernement provincial.

Les coûts suivants ne sont pas admissibles:

- Les dépenses liées aux honoraires des lobbyistes ;
- L'achat ou la location d'équipement et d'immobilisations pour les bénéficiaires ayant un but lucratif ;
- Les coûts d'acquisition des terrains pour les bénéficiaires ayant un but lucratif.

Veillez noter que ces listes ne sont pas complètes. Si vous n'êtes pas sûr des coûts éligibles, veuillez contacter le personnel du programme pour obtenir des précisions.

5. Précisions sur le financement

- Le financement est offert du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026 ;
- Les projets peuvent être annuels ou pluriannuels ;
- Le PBLW n'octroie **pas** de financement complet - 100 % - des coûts du projet (veuillez prendre note des exigences du financement de contrepartie indiquées ci-dessous) ; et
- Les projets qui ne sont pas financés peuvent être soumis à nouveau lors du prochain appel à proposition.

6. Exigences s'appliquant au financement de contrepartie

Le PBLW vise à financer jusqu'à un tiers du coût total du projet, cependant, dans certains cas, jusqu'à deux tiers des coûts totaux du projet peuvent être financés. La priorité sera accordée aux projets bénéficiant de sources de financement multiples et de partenariats collaboratifs. Dans les cas où d'autres programmes fédéraux appuient un projet financièrement, la contribution fédérale totale ne **doit pas dépasser les deux tiers** du coût total du projet.

Les sources potentielles de fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) et la nature des collaborations (par ex. les contributions par le demandeur, les propriétaires fonciers ou autres participants au projet, l'utilisation d'équipement, les expertises, etc.) doivent être clairement indiquées et décrites dans le budget du projet.

7. Indicateurs de rendement

Les demandeurs seront invités à identifier les indicateurs de performance qui s'appliquent à leur projet et à fournir l'objectif attendu pour chacun. Au moins un indicateur de rendement doit être identifié pour être éligible au financement.

La liste des indicateurs de rendement du PBLW est:

- Quantité de phosphore réduite ou réacheminée
- Milieux humides/habitats aquatiques créés, conservés, remis en état
- Rive de cours d'eau ou de lac protégée ou stabilisée
- Installation de structures de réduction de l'érosion
- Ruissellement des eaux de surface retenues sur terres (par ex. bassins de rétention, petits barrages, rétention en lisière des champs)
- Technologie ou processus pilote de traitement des eaux usées mis en œuvre ou amélioré
- Animaux d'élevage interdits d'accès aux eaux de surface
- Surveillance axée sur la collectivité ou le paysage et activités de science citoyenne
- Transfert et diffusion des connaissances
- Sensibilisation/communication/formation
- Possibilités de collaboration (par ex. partenariats établis)
- Rapports/documents compilés et publiés

8. Processus de demande

Les demandeurs doivent soumettre leur proposition de projet en utilisant le système de gestion d'entreprise des subventions et contributions (SGESC), le nouveau système d'application en ligne d'ECCC.

9. Système de gestion d'entreprise des subventions et contributions (SGESC)

Guide du demandeur SGESC : Le Guide du demandeur SGESC sera fourni et contient des instructions détaillées sur la procédure de demande de financement, y compris des informations sur la création, modification et la soumission de propositions de projet.

S'il vous plaît contactez

gesc-qcems-sgesc-qcems@ec.qc.ca

pour obtenir une assistance technique lors de l'utilisation de SGESC.

Plan de travail du projet: Les demandeurs seront invités à fournir des informations relatives aux activités du plan de travail du projet, aux descriptions, aux résultats, et au calendrier. Veuillez entrer « Autre » sous « Catégorie d'activité » lorsque vous remplissez le modèle de plan de travail. Veuillez-vous référer à l'exemple ci-dessous.

Plan de travail du projet					
Catégorie d'activité	Description	Résultat attendu	Date de début	Date de fin	Coût total estimé / % du budget
Autre	Évaluation du site	Des sites seront évalués afin de déterminer le ou les meilleurs emplacements; sélection de ou des emplacements	Juillet 2024	Juillet 2024	10%
Autre	Construction – bassin de rétention	Rétention de 1 acre d'eau	Juillet 2024	Août 2024	35%
Autre	Construction – clôture d'exclusion	Pose d'une clôture d'exclusion pour 100 bêtes d'élevage	Juillet 2024	Août 2024	35%
Autre	Évaluation – échantillonnage de la qualité de l'eau	Échantillonnage de la qualité de l'eau avant et après le projet en consultation avec des conseillers techniques du gouvernement provincial; 5 échantillons prélevés à 4 intervalles au cours de l'année	Juillet 2024	Nov 2024	10%
Autre	Communication - consultation	Consultation des propriétaires fonciers (3 rencontres)	Juillet 2024	Mars 2025	5%
Autre	Communication – diffusion des résultats	Diffusion du rapport final aux intervenants; information présentée en conférence ou lors d'un événement promotionnel Document publié dans les deux langues officielles	Mars 2025	Mars 2025	5%
TOTAL					100%

10. Processus de sélection

Chaque proposition de projet fera l'objet d'un processus comportant trois étapes : 1) examen administratif par le personnel du programme afin de confirmer l'admissibilité; 2) examen technique par des experts en la matière afin de confirmer la faisabilité du projet; 3) examen final des résultats du projet par rapport aux priorités du programme.

Les projets éligibles seront évalués en fonction de la qualité et de l'intégrité de votre proposition, et évalués en fonction, sans toutefois s'y limiter, des critères suivants :

Résultats :

- Le projet contribue, au minimum, à l'une des trois priorités liées à l'eau douce du PBLW ;
- La valeur pour les dollars investis ;

Participation et mobilisation :

- Collaboration étroite entre les partenaires du projet ;
- Possibilités de transfert de technologie et/ou de connaissances à d'autres secteurs du bassin du lac Winnipeg et à d'autres bassins versants ;
- Potentiel d'avantages concomitants lié à la mise en œuvre du projet ;

Faisabilité / probabilité de réussite :

- Clarté et portée des objectifs ;
- Faisabilité technique ;
- Capacité de démontrer des avantages environnementaux directs et mesurables (p. ex. réduction prévue du phosphore) ;
- Évaluation et mesures de rendement (doivent être clairement énoncées, et être mesurables et réalisables) ;
- Probabilité que les activités/avantages continuent après la fin du financement ;

Contributions d'autres sources :

- Montant du financement obtenu ;
- Nombre d'autres organisations fournissant un soutien financier ou en nature ; et
- D'autres bailleurs de fonds sont confirmés.

11. Exigences concernant les avis et les rapports écrits

Tous les demandeurs retenus ou non seront avisés par écrit. Si votre proposition de projet est approuvée, nous communiquerons avec vous pour négocier un accord de contribution, qui énonce les modalités de financement. Les députés fédéraux et/ou leur équipe peuvent être informés de l'approbation d'un projet et recevront les informations fournies dans la présente demande notamment le nom du demandeur, le titre du projet, la description du projet, l'emplacement du projet, les montants de financement et leurs coordonnées.

Le financement est conditionnel à la négociation réussie d'un accord de contribution entre le demandeur et ECCC. Nous nous employons à mener ce processus à terme en 40 jours ouvrables. Veuillez noter que cette norme de 40 jours ouvrables est une responsabilité partagée et dépend en grande partie de la soumission de tous les documents requis à ECCC de manière diligente et en temps voulu.

Chaque accord de contribution doit comprendre une confirmation écrite de toutes les sources de financement, un résumé de la conception du projet, de l'exécution, de l'évaluation des progrès et des résultats prévus, ainsi que des prévisions budgétaires. Tous ces éléments doivent être correctement remplis avant la signature de l'accord.

Tous les demandeurs approuvés sont tenus de présenter des rapports à ECCC pendant toute la durée du projet, conformément à l'accord de contribution. Les paiements reposent sur la présentation de rapports et les paiements ne peuvent être effectués tant qu'un rapport n'a pas été soumis, examiné et approuvé par un agent de projet d'ECCC.

Une fois le projet est terminé, un rapport final est requis. Le paiement final ne sera pas versé (retenue minimale de 10 %) tant qu'un rapport final n'aura pas été soumis, examiné et approuvé par ECCC.

Veillez nous contacter si vous avez des questions

par courriel : LW.Info@ec.gc.ca

ou par la poste :

Programme du bassin du lac Winnipeg
Environnement et Changement climatique Canada
Direction générale de l'Agence canadienne de l'eau
Bureau 510, 234, rue Donald
Winnipeg (Manitoba) R3C 1M8

www.canada.ca/protection-lac-winnipeg